



état de l'appartement après remise des clés

Par **Houria**, le **18/08/2009** à **13:49**

Bonjour,

Voici mon problème:

Avec mon mari nous avons acheté un appartement, quelques jours avant la signature chez le notaire nous apprenons que le vendeur n'est pas dans la capacité de nous libérer l'appartement ce jour, mais un mois après seulement, nous lui accordons ceci contre une indemnité correspondante au premier prélèvement bancaire du prêt que nous avons effectué, il en était d'accord, en ce qui nous concerne cette situation ne nous dérangeait pas dans la mesure où nous partions en vacances pour un mois! Ceci étant à notre retour SURPRISE la cuisine qui était meublée a été entièrement retirée plus rien, tout est à refaire.

Nous contactons notre agent immobilier chargé de cette transaction depuis le départ, il est lui-même étonné mais nous apprend qu'il n'était écrit malheureusement nul part que l'appartement se vendait avec une cuisine équipée même si cela était pour nous une évidence d'autant plus qu'avec le vendeur nous en avons parlé et qu'il devait laisser la cuisine meublée.

ma question est: étant donné que le jour de la signature de l'acte chez le notaire nous étions les propriétaires de cet appartement et que la cuisine y était encore meublée avons-nous le droit de l'accuser pour vol? ou simplement le droit de lui demander de nous la restituer?

quels sont nos droits? puis-je poser plainte contre lui car ceci est la conséquence du fait qu'il n'a pas libéré les lieux en temps voulu, il a profité de notre absence pour retirer la cuisine et l'installer dans son nouvel appartement.

merci de votre réponse.